ADAPTATION À L'EMPLOI DES ADJOINTS DES CADRES HOSPITALIERS
STAGE OBLIGATOIRE (ARRÊTÉ DU 24 OCTOBRE 2014)

« Permettre l'acquisition et le développement des compétences nécessaires à l'exercice des fonctions qu'exercent les adjoints des cadres hospitaliers »

Programme

Module 1 : Le cadre d'exercice en établissement de santé ou établissement social ou médico-social relevant de la fonction publique hospitalière

Les missions de service public et organisation de l'offre de soin
Organisation du secteur social et médico-social
L'établissement FPH, Les structures de coopération
Le statut des personnels FPH
Règles de financement des établissements FPH
Marchés publics

Module 2 : Techniques de management et de communication

Gestion du temps - Organisation du travail
Santé au travail, Prévention des ATMP
Le positionnement des acteurs, encadrement de proximité
Techniques d'entretien
Conduite de réunion
Tutorat
Gestion des conflits
Valoriser la qualité du travail, Accompagner le changement
Conduite de projet
La formation tout au long de la vie
Développer des relations constructives

Module 3 : Connaissances spécifiques nécessaires aux fonctions exercées par un adjoint des cadres hospitaliers

Économie et logistique
Qualité
Pilotage médico-économique
Ressources humaines
Préparation du stage en immersion

Stage pratique (1 semaine de 5 jours)

Ce stage, établi en tenant compte, le cas échéant des acquis professionnels de l'agent, se déroulera :

- soit dans un établissement différent de celui d'affectation de l'agent, dans un service assurant les missions qui seront confiées à l'agent dans son poste d'affectation

soit au sein de l'établissement d'affectation de l'agent, dans un secteur d'activité de la branche du poste d'affectation de l'agent et dans le cadre d'un accompagnement par l'adjoint des cadres hospitaliers désigné en qualité de référent

Durée de la formation : **189 heures dont 35 h de stage**

Référence
2.1.